



NOM :

Prénom

Question n° 1 : Qui désigne le Directeur de plongée ? (2 Points)

**Le Président du club**

Question n° 2 : En milieu artificiel qui peut faire des baptêmes de plongée ? (4 Points)

**N4, et tout encadrant à partir du niveau E1**

Question n° 3 : Quelles sont les prérogatives d'un initiateur E1 dans le cadre de la délivrance du niveau 1 ? (4 Points)

**Signer les compétences du passeport.  
Participer au jury d'examen**

Question n° 4 : En milieu naturel, jusqu'à quelle profondeur un initiateur E2 peut-il enseigner ? (2 Points)

**20 m**

Question n° 5 : Quel est le document que doit détenir l'encadrant lorsqu'il fait un baptême de plongée à un mineur en milieu naturel ? (2 Points)

**L'autorisation parentale**

Question n° 6 : Quelle est la profondeur maximale pour donner un baptême de plongée à un enfant de 14 ans ? (2 Points)

**6 m**

Question n° 7 : Un E2 encadre dans une fosse de plongée d'une profondeur de 20 m. Dans le cadre de l'arrêté 22 juin 1998, quels sont les matériels obligatoires de l'encadrant ? (4 Points, toute fausse réponse retire un point à la question)

**Un système gonflable au moyen de gaz comprimé leur permettant de regagner la surface et de s'y maintenir**

**Des moyens de contrôler personnellement les caractéristiques de la plongée et de la remontée de leur palanquée.**

**Un équipement de plongée muni de deux sorties indépendantes et de deux détendeurs complets.**